Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20261020-CM2026OCT122-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 17 - Quorum réuni

Date de la convocation :

14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mr Laurent BARBOT, Mme Mélanie DAVY, Mme Angélina MAHÉ, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mme Sabrina GIROU, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Audrey AURIOL, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2026-OCTOBRE- N°122
OBJET : COUESNON MARCHES DE BRETAGNE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AMBASSADEUR DE LA FORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la loi engagement et proximité de décembre 2019, a renforcé et encadré le droit à la formation des élue.e.s et a rendu obligatoire la formation des exécutifs durant la première année d'exercice de leur mandat.

Pour faciliter l'accès aux formations sur notre territoire, Couesnon Marches de Bretagne adhère à l'Association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC) pour l'ensemble des communes membres.

Afin de procéder à des regroupements et mutualiser les demandes, Couesnon Marches de Bretagne propose de nommer sur notre commune, un représentant, ambassadeur de la formation, qui sera informé des conditions d'exercice des droits à la formation et chargé de faire remonter les besoins de ses collègues élus.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 17 élus présents et 18 élus votants :

- Désigne : Madame Virginie MALLE, représentant, ambassadeur de la formation auprès de Couesnon Marches de Bretagne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 21 Octobre 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.